

LES ADMINISTRATIONS PÉNITENTIAIRES FACE À L'URGENCE CLIMATIQUE

Une étude sur la prise en compte
des urgences climatiques et
la mise en œuvre de la transition
écologique par les administrations
pénitentiaires dans le monde

FÉVRIER 2024

PRI
INSIDER
SON



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVANT-PROPOS & MÉTHODOLOGIE

Le changement climatique et la nécessité d'adopter des pratiques plus durables obligent les institutions publiques à revoir radicalement leur mode de fonctionnement. Les administrations pénitentiaires ne font pas exception et sont confrontées à des défis sans précédent. Les établissements, souvent anciens et peu pensés pour être durables, pèsent lourd sur le bilan carbone.

Ils sont par ailleurs frappés de plein fouet par les effets dévastateurs du changement climatique. Ceux-ci exacerbent les difficultés rencontrées au quotidien par les personnes détenues et compliquent le travail des personnels.

Des plans, des procédures, des mesures ou encore des dispositifs sont progressivement élaborés pour répondre à ces défis. Les choses avancent. Cet élan demeure toutefois limité, les prisons étant souvent négligées dans les réflexions, politiques ou orientations en matière de gestion des urgences et crises ou de transition écologique - lorsqu'elles n'en sont pas exclues.

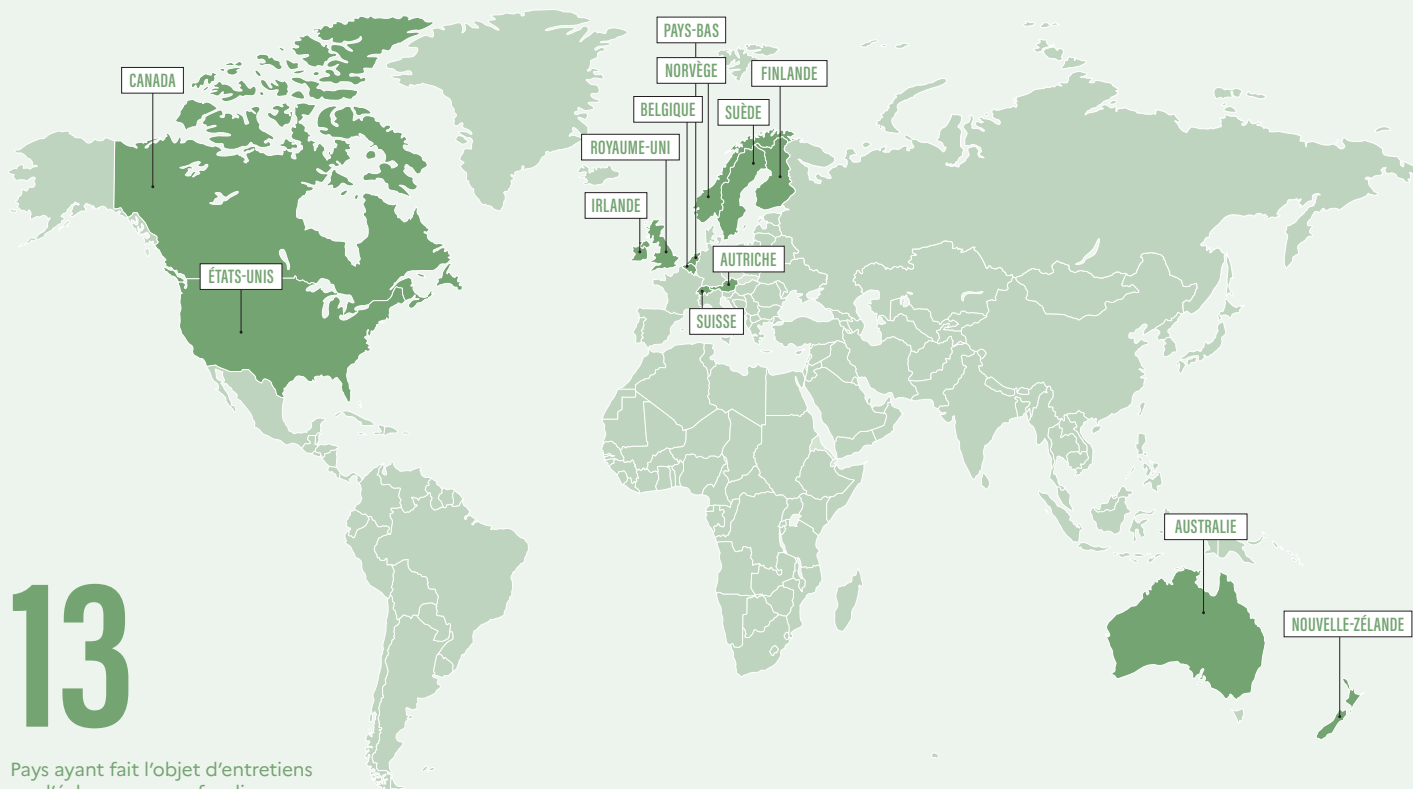
La Direction de l'administration pénitentiaire fait, dans ce contexte, appel à Prison Insider pour la réalisation d'une étude sur la prise en compte des urgences climatiques et la mise en œuvre de la transition écologique par les administrations pénitentiaires dans le monde.

Prison Insider effectue, dans le cadre de ce travail, une recherche documentaire approfondie. Les points de vue de personnes à l'expertise reconnue sont recueillis, avec au total **15 entretiens** menés par visioconférence et **16 échanges** par écrit avec des membres des administrations pénitentiaires, des universitaires et des membres d'organisations internationales et de la société civile de **13 pays** :

Australie, Autriche, Belgique, Canada, États-Unis, Finlande, Irlande, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Suisse.

L'étude s'appuie également sur des articles et des rapports produits aux niveaux national et international, apportant des observations précises et actualisées.

Le travail de recherche réalisé met en évidence un certain nombre de constats clés.



13

Pays ayant fait l'objet d'entretiens ou d'échanges approfondis avec des membres des administrations pénitentiaires, des universitaires, et/ou des membres d'organisations internationales et de la société civile



Entretiens semi-directifs



Correspondances écrites



Revue de littérature

Les dynamiques d'action-réaction observées au sein d'une grande majorité d'administrations pénitentiaires en réponse aux conséquences des changements climatiques laissent peu de place à l'anticipation.

De nombreuses initiatives visant à intégrer des pratiques plus durables au sein des prisons émergent. Elles sont encore récentes et, la plupart du temps, il est trop tôt pour évaluer leur efficacité et leur impact. Ces initiatives sont par ailleurs limitées. Trop rarement pensées comme un tout, elles ne résultent pas d'une politique globale et coordonnée au niveau national ou fédéral.

Les constats sont similaires dans tous les pays étudiés : la prise en compte des changements climatiques ne constitue

pas la priorité des autorités. Elle passe bien après les impératifs sécuritaires. Cela se traduit par un manque de ressources attribuées aux mesures environnementales et une difficulté pour les parties prenantes de la transition écologique d'imposer un agenda solide.

La présente analyse est complétée par sept focus-pays (Angleterre & Pays de Galles, Australie, Belgique, États-Unis, Finlande, Norvège, Nouvelle-Zélande) ainsi que sept entretiens réalisés avec des personnes impliquées directement dans les réflexions ou les actions concernant les questions climatique et environnementale dans les prisons de leurs pays*.

Les documents produits ne prétendent pas à l'exhaustivité.

JUILLET 2023 - FÉVRIER 2024

SOMMAIRE

01. S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS ET CATASTROPHES CLIMATIQUES _____ 05

La vulnérabilité des établissements pénitentiaires	05
Des politiques de réduction des risques aux effets limités	08
Capacité d'agir, implication et initiatives des personnes détenues	12

02. POLITIQUES ET INITIATIVES EN TRANSITION ÉCOLOGIQUE _____ 14

Un vent de changement au sein des administrations	14
Évolution de l'architecture et des infrastructures	18
Des emplois verts pour les personnes détenues	22

ET ENSUITE ? _____ 25

PRINCIPAUX CONSTATS _____ 26

01.

S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS ET CATASTROPHES CLIMATIQUES

La vulnérabilité des établissements pénitentiaires

En **Indonésie**, le tsunami de 2004 balaye deux prisons à Meulaboh et Banda Aceh et entraîne la mort de près d'un millier de personnes. Un seul surveillant survit à Banda Aceh.¹ En 2019, le cyclone Idai endommage fortement plusieurs prisons du **Mozambique**, nécessitant le transfert de centaines de personnes détenues. Dans la prison de Buzi, une quarantaine de détenus et de membres du personnel pénitentiaire sont coincés sur le toit, sans eau ni nourriture.²

En 2021, la tempête tropicale Elsa inonde le comté floridien de Dixie, aux **États-Unis**. Les personnes détenues à la prison de Cross City restent bloquées dans une eau chargée de déchets. L'eau leur arrive à la cheville quand elles sont finalement transférées.³ En février 2024, le thermomètre grimpe à 43 °C dans les cellules de la prison de Roebourne en **Australie**.⁴

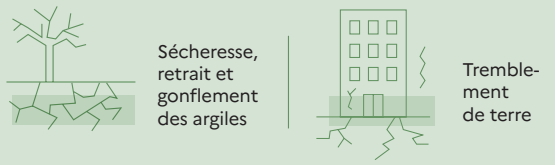
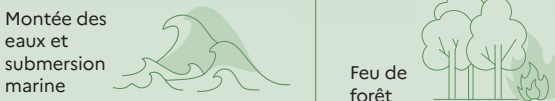
Les prisons sont directement touchées par les conséquences des changements climatiques. L'impact sévère de ces derniers sur les infrastructures, le personnel pénitentiaire et les personnes détenues semble en contradiction avec le peu d'attention, notamment politique, accordé à ce sujet.⁵

Changements climatiques : aléas, vulnérabilités et impacts pour les administrations pénitentiaires

Source : Prison Insider – Étude « Les administrations pénitentiaires face à l'urgence climatique », juillet 2023 - février 2024

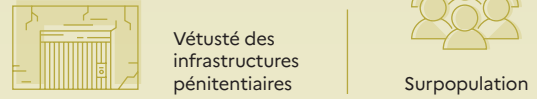
ALÉAS CLIMATIQUES

Liste non exhaustive d'aléas climatiques dont la fréquence, l'intensité et la géolocalisation sont en augmentation dans un contexte de changements climatiques (extraits de l'étude)



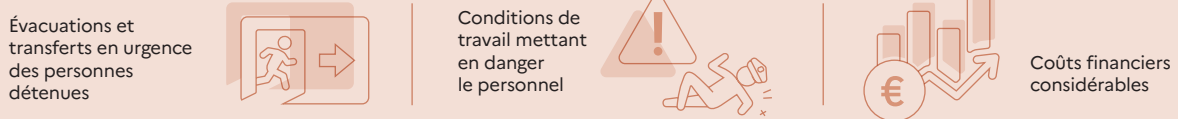
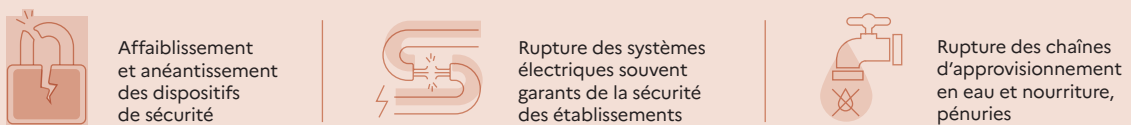
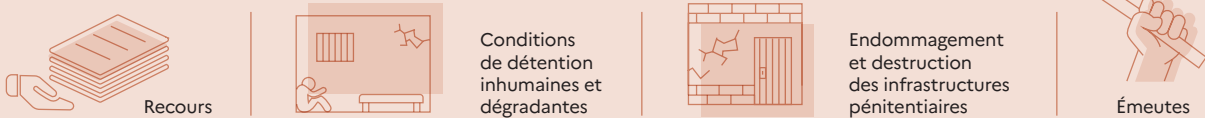
VULNÉRABILITÉS

Liste non exhaustive de vulnérabilités des administrations pénitentiaires aux aléas climatiques (extraits de l'étude)



IMPACTS

Liste non exhaustive d'impacts des aléas climatiques pour les administrations pénitentiaires (extraits de l'étude)



Ce désintérêt se reflète dans les ressources limitées mises à disposition par les États et leurs agences, notamment en termes d'infrastructures, et dans le manque de visibilité des prisons dans les politiques gouvernementales en matière de gestion des catastrophes.⁶

À l'échelle mondiale, le parc pénitentiaire est pourtant particulièrement vulnérable aux effets des changements climatiques.

La localisation des prisons joue d'abord un rôle important. Un grand nombre d'entre elles ont en effet été construites, ces dernières décennies, sans prise en compte des risques inhérents aux changements climatiques. D'autres critères ont primé, tels que le coût modeste des sites ou l'opportunité de créer des emplois dans des zones périurbaines ou rurales, défavorisées économiquement et socialement, et davantage exposées aux risques climatiques ou environnementaux.⁷ Elles sont de fait très souvent difficiles à rejoindre en cas d'urgence, généralement situées à l'écart des centres urbains. Leur accès est aussi rendu compliqué par les dispositifs de sécurité (hauts murs, fils barbelés, systèmes multiples de sécurité pour les cellules, portes blindées, etc.). L'évacuation rapide des personnes détenues en cas de catastrophe et l'arrivée des services de secours est difficile.⁸

Un autre défi est celui des ressources limitées dont les administrations pénitentiaires disposent pour faire face au vieillissement du parc pénitentiaire et au nombre croissant de personnes incarcérées. La surpopulation endémique contribue à accroître la vulnérabilité des prisons.

La prison de la ville de Pasig aux **Philippines**, par exemple, est conçue pour 200 personnes mais en détient 859 lorsqu'elle est gravement inondée en septembre 2009. Une centaine de femmes doivent alors s'entasser dans deux cellules et plus de 250 hommes dans quatre cellules.⁹ En **Nouvelle-Zélande**, les lits réservés pour répondre à un éventuel transfert d'urgence sont finalement attribués aux personnes détenues ordinaires, du fait de la surpopulation. La stratégie de réduction des risques est ainsi rendue inefficace.¹⁰

Le manque chronique de personnel pénitentiaire exacerbe la situation de vulnérabilité des personnes détenues. Ces dernières sont entièrement dépendantes des administrations pénitentiaires pour leur sécurité, du fait de l'impossibilité pour elles d'adopter des mesures de base de réduction des risques à l'échelle individuelle, comme se mettre à l'abri du danger, conserver des fournitures d'urgence ou s'efforcer d'atteindre un plus haut degré d'autosuffisance pour répondre à leurs propres besoins fondamentaux.¹¹

Des politiques de réduction des risques aux effets limités

Des plans spécifiques de prévention et de gestion des catastrophes naturelles et autres événements climatiques sont développés pour les prisons des pays les plus exposés actuellement aux phénomènes climatiques. La grande majorité concerne les inondations, causées par des tempêtes et/ou des tsunamis, et les incendies. Le degré de préparation permettant d'anticiper et limiter l'impact de ces phénomènes est tributaire des ressources allouées aux administrations pénitentiaires.

Le dérèglement climatique a pour effet l'augmentation de la fréquence et de l'intensité de ces catastrophes, ce qui rend certaines mesures élémentaires insuffisantes, voire inopérantes.

En Asie, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) réalise un travail de cartographie des risques auxquels sont exposées les prisons. Il fait suite aux fortes inondations au **Cambodge** en 2020 qui ont conduit à l'évacuation de près de 3 000 personnes détenues. L'objectif est d'évaluer, à partir d'une approche cartographique, les risques climatiques et environnementaux dans les lieux de détention, combinés à un ensemble de critères de vulnérabilité.

Jean-Marc Zbinden, architecte et conseiller en eau et habitat au sein de l'unité des personnes privées de liberté du CICR, revient sur la notion de vulnérabilité des établissements pénitentiaires :

La situation géographique d'une prison ne constitue pas le seul élément de vulnérabilité à prendre en compte. Un établissement peut être jugé vulnérable pour d'autres raisons : du fait des personnes qui y sont incarcérées (par exemple des personnes âgées, des femmes avec des enfants en bas âge) ou parce que la prison est déjà surpeuplée. Cela constitue des critères de vulnérabilité dont il faut tenir compte même si l'établissement ne se situe pas dans une zone à très grand risque. Si une inondation survenait rapidement, les conséquences pourraient être très graves parce que ces personnes ne pourraient pas être facilement transférées.¹²

Certains pays mettent en place des procédures et protocoles mais qui sont souvent peu disponibles, incomplets ou inopérants. Aux **Philippines**, il existe, par exemple, une procédure standard en cas de catastrophe naturelle, rédigée en janvier 2018.¹³ À **Taiwan**, les prisons ont toujours été considérées comme devant être autosuffisantes. Les plans de réponse aux catastrophes des gouvernements au niveau national, de comté et de municipalité les mentionnent rarement. Elles ne sont pas intégrées dans l'ensemble du processus d'aide en cas de catastrophe.¹⁴

En **Nouvelle-Zélande**, une note de recherche de 2017 présente un aperçu de la réduction des risques de catastrophe et de la gestion des urgences dans les prisons du pays.¹⁵ Elle souligne l'absence de plan global de réduction des risques de catastrophes. Chaque prison dispose de son propre plan de gestion des urgences au niveau local. Les auteurs soulignent que le système pénitentiaire du pays est particulièrement hiérarchisé. Ils révèlent un manque critique de collaboration entre les parties prenantes de la gestion des prisons et celles œuvrant à la réduction des risques de catastrophes et de la gestion des urgences. Des inquiétudes sont exprimées "quant à la capacité de l'administration pénitentiaire à évacuer rapidement un grand nombre de personnes détenues".¹⁶

En **Australie**, en l'absence de politiques nationales ou de directives données par le gouvernement, les établissements sont contraints de mettre en place des mesures à l'échelle locale.

Plusieurs acteurs dénoncent cette absence de politique concertée, qui oblige les établissements à mettre en place des mesures au cas par cas.

Les organes de contrôle tout comme les organisations de la société civile déplorent un manque flagrant d'intérêt de la part des administrations pénitentiaires australiennes quant à la gestion de la chaleur en détention. Cela se traduit notamment par une non-application des différentes recommandations édictées en la matière.¹⁷

Aux **États-Unis**, plusieurs recherches soulignent que la majorité des protocoles, listes de contrôle et autres documents relatifs aux interventions d'urgence dans les prisons sont indisponibles, insuffisants ou non applicables.

Elles ajoutent que les établissements et le personnel ne sont pas suffisamment formés à l'intervention en cas de catastrophe et à la remise en état, ce qui diffère des pratiques observées dans les écoles, les hôpitaux et ou d'autres institutions.¹⁸

Seul un tiers des 47 États disposant de documents de planification des urgences publiques considère les personnes détenues comme une population vulnérable. Dans certains, celles-ci sont d'ailleurs identifiées comme un danger en tant que "menace pour la sécurité publique".¹⁹ En Louisiane, le média Grist note qu'il n'existe pas de directives pour protéger les personnes incarcérées en cas de catastrophe dans les quelque 130 centres de détention que compte l'État. Les responsables de ces établissements – les gouvernements des comtés, les shérifs et le département de la sécurité publique et de l'administration pénitentiaire de l'État – doivent donc élaborer leurs propres plans d'intervention en cas d'urgence.²⁰

Vagues de chaleur et canicules : impacts et initiatives dans les établissements pénitentiaires à travers le monde

Source : Prison Insider – Étude « Les administrations pénitentiaires face à l'urgence climatique », juillet 2023 - février 2024

IMPACTS

Liste non exhaustive d'impacts des vagues de chaleur et épisodes de canicule sur les établissements pénitentiaires à travers le monde (extraits de l'étude)



Plaintes et recours



Augmentation des actes de violence en détention (émeutes)



Augmentation des cas de suicide en détention



Augmentation du nombre de décès en détention (aggravation des maladies chroniques)



Conditions de détention inhumaines et dégradantes



Conditions de travail mettant en danger le personnel



Évacuation d'établissements pénitentiaires en urgence



Défaillance du système électrique



Problématique d'approvisionnement en eau et nourriture

Prévention



Affichage et sensibilisation



Diffusion d'instruction nationale



Identification et suivi sanitaire rapproché des personnes vulnérables à la chaleur



Transfert des personnes vulnérables à la chaleur dans des cellules climatisées



Journée de travail allégée pour les personnels



Adaptation du fonctionnement quotidien

LES INITIATIVES

Liste non exhaustive d'initiatives mises en place pour contrer les impacts des vagues de chaleur et des épisodes de canicule sur les établissements pénitentiaires à travers le monde (extraits de l'étude)

Adaptation



Installation de système de brumisation



Création de points de "récréations intérieures" dans des espaces rafraîchis



Mise à disposition des cours de promenade la nuit



Mise en place de protections solaires



Lutte contre les effets d'îlots de chaleur



Isolation des établissements

Construction et rénovation des établissements en intégrant la notion de confort thermique d'été



Recherches-actions pour une meilleure prise en compte du confort thermique d'été dans les prisons



Conception et mise en place de plans de gestion de crise

Anticipation

En Californie, les incendies de forêt sont fréquents. Peu de plans d'évacuation sont mis en place, notamment en raison de la logistique nécessaire pour gérer les mouvements d'un nombre élevé de personnes détenues. Un projet de recherche de 2023 passe en revue le manuel d'opérations de l'administration pénitentiaire californienne (*Department Operations Manual - DOM*). Il en ressort que le manuel décrit les processus d'évacuation de manière limitée et demeure trop vague pour établir la manière dont elle assure la sécurité des personnes incarcérées en cas d'urgence. Il ne semble pas y avoir de plan d'urgence concret en cas de feux de forêts, de températures extrêmes ou d'inondations. Les chercheurs soulignent le peu d'information disponible sur la formation reçue par les personnels en matière de gestion des situations d'urgence. Les personnes détenues ne font, malgré leur situation particulière, l'objet d'aucune mention dans le plan

d'urgence de l'État de Californie qui décrit les rôles et les responsabilités des agences de l'État avant, pendant et après une situation d'urgence.²¹

Le Maryland (**États-Unis**) utilise un processus de "stratification de la chaleur" pour l'attribution des cellules/lits. Chaque personne arrivant dans un établissement pénitentiaire fait l'objet d'une évaluation médicale qui permet "d'identifier au plus tôt les personnes [détenues] qui risquent de souffrir de problèmes de santé liés à la chaleur si elles sont placées dans des environnements non climatisés".

Les personnes détenues se voient chacune attribuer l'un des trois "codes de risque de chaleur". Elles sont ensuite réévaluées périodiquement pour déterminer si ce code doit être modifié en fonction de facteurs tels que les maladies chroniques et la prise de médicaments.²²

De nombreuses études soulignent les conséquences des températures élevées sur la santé des personnes détenues.

Certaines établissent notamment un lien entre la chaleur extrême et l'augmentation des cas de suicide en détention. En Louisiane (**États-Unis**), le nombre de personnes placées sous surveillance pour cause de suicide augmente, entre 2015 et 2017, de 36% lorsque la température est supérieure à 32,2 °C et de 30 supplémentaires quand il fait encore plus chaud. Outre la violence auto-infligée, la chaleur tend à faire augmenter les autres actes de violence en prison. Une étude réalisée sur les établissements du Mississippi (**États-Unis**) indique que des journées à plus de 26 °C, sans possibilité d'atténuation de la chaleur, entraînent 44 actes de violence supplémentaires par an au sein de la population carcérale, soit une augmentation de 20 %.

Sources : Inside Climate News, *Suicide Watch Incidents in Louisiana Prisons Spike by Nearly a Third on Extreme Heat Days, a New Study Finds*, 2023 / Anita Mukherjee & Nicholas J. Sanders, *The Causal Effect of Heat on Violence: Social Implications of Unmitigated Heat Among the Incarcerated*, 2021

Capacité d'agir, implication et initiatives des personnes détenues

Les personnes détenues peuvent avoir une capacité d'agir importante en cas d'urgence ou de catastrophe.

Jean-Marc Zbinden souligne ainsi que s'il est évidemment primordial, dans le processus de préparation des protocoles et plans d'urgence, d'impliquer le personnel, il peut être tout aussi important d'échanger avec les personnes détenues.

Il explique :

Il est essentiel que [les personnes détenues] puissent, elles aussi, se préparer. Cela peut également permettre qu'elles ne se sentent pas complètement livrées à elles-mêmes et puissent voir que des choses se mettent en place, ce qui est très important compte tenu de leur totale dépendance vis-à-vis du système dans lequel elles se trouvent. Le rôle de ce qu'on peut appeler des représentants ou chefs de cellules est très important dans ce contexte.

*Ces personnes peuvent dialoguer avec les autorités mais aussi former leurs co-détenus.*²³

La capacité d'agir des personnes détenues dépend néanmoins grandement de ce qui est permis et encouragé par l'administration pénitentiaire. En **Nouvelle-Zélande**, comme dans de nombreux autres pays, leur marge de manœuvre demeure limitée. En effet, l'approche centralisée de la gestion des catastrophes et des urgences "exclut manifestement les personnes détenues de la prise de décision et les prive de tout rôle actif, que ce soit avant ou pendant les catastrophes".²⁴ Les personnes détenues ne semblent avoir accès à aucune information relative à la gestion des urgences et leur rôle se limite à suivre les instructions du personnel pénitentiaire lors des simulations. En théorie, on reconnaît le rôle précieux de ressource que peuvent jouer les personnes détenues en cas d'urgence. Mais en pratique, "les capacités des personnes détenues ne sont exploitées que si l'administration pénitentiaire en voit la nécessité et la pertinence".²⁵

Aux **États-Unis**, la multiplication des événements climatiques a pour conséquence une plus grande implication des personnes détenues en Arizona, en Géorgie, au Nevada, au Texas ou encore dans le Wyoming. L'État californien mobilise ainsi les personnes incarcérées aux côtés des pompiers dans la lutte contre les feux de forêts. Compte tenu de l'augmentation de ces derniers et du manque de pompiers civils, la possibilité d'impliquer des personnes détenues constitue une "idée séduisante".²⁶ L'aspect financier est incitatif : l'État californien économise chaque année des centaines de millions de dollars, grâce aux personnes détenues. En effet, "pour chaque pompier incarcéré gagnant quelques dollars par jour, l'État évite de payer des milliers de dollars à un civil chaque mois".²⁷

Cette activité n'est pas sans risque pour les pompiers détenus : un rapport d'enquête de TIME révèle que ces derniers sont quatre fois plus susceptibles d'être blessés que les pompiers professionnels travaillant sur le même incendie.²⁸ Certaines blessures sont fatales : trois pompiers sont morts entre 2016 et 2017. Pendant les entraînements, de nombreuses personnes tombent malades, voire meurent, du fait de l'exposition à la chaleur.²⁹

Les personnes détenues sont, en **Australie**, aux **États-Unis** et en **Nouvelle-Zélande**, également impliquées dans les travaux de reconstruction ou le nettoyage des dégâts survenant après les catastrophes.

Les personnes détenues s'engagent également, en l'absence d'initiative des autorités, dans des actions diverses de protestation afin de contraindre les États à prendre des mesures pour améliorer les conditions de détention, aggravées par les catastrophes climatiques, en particulier les épisodes de forte chaleur.

Aux **États-Unis**, *Think Global Health* constate que plus de 1 200 actions en justice sont intentées dans le pays, entre 1980 et 2019, en raison de l'impact des températures élevées sur les conditions de détention, en vertu du huitième amendement, qui interdit les peines cruelles et inhumaines. Des personnes détenues en Arizona, au

Mississippi ou encore dans le Wisconsin obtiennent ainsi gain de cause.³⁰ Au Texas, en 2017, une décision judiciaire historique exige que des systèmes d'air conditionné soient installés pour les personnes détenues considérées comme vulnérables à la chaleur.³¹ Les plaintes des personnes détenues concernant la chaleur se multiplient ces dernières années, comme le soulignent plusieurs mécanismes d'inspection des conditions de détention australiens.³²

Outre les actions en justice, les personnes détenues ont recours aux mouvements de protestation. Au cours de l'été 2023, une centaine de détenus de la prison de Stillwater, au Minnesota, aux **États-Unis**, refusent de retourner en cellule. Le manque de personnel a, en effet, pour conséquence la limitation du temps en dehors des cellules, qui ne sont pas climatisées et un accès limité aux douches et à de la glace, malgré des températures extrêmes.³³ En décembre 2018, il fait plus de 40°C au centre de l'**Australie** et les prisons ne sont pas épargnées. Une émeute se déclenche à la prison de Alice Springs, dans le Territoire du Nord. L'administration pénitentiaire précise qu'elle a été déclenchée par le refus des personnes détenues de retourner dans leurs cellules, en raison de la chaleur.³⁴

02.

POLITIQUES ET INITIATIVES EN TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Un vent de changement au sein des administrations

Les administrations pénitentiaires se dotent de plans d'actions ou de feuille de route en matière environnementale, le plus souvent en réponse à une obligation gouvernementale. La **Suède** adopte, par exemple, une politique de gestion environnementale pour l'administration pénitentiaire (*Kriminalvårdens policy för miljööledning*), accompagnée d'un plan d'action.

Certaines administrations
pénitentiaires dédient désormais
une partie de leur rapport d'activité

au bilan des mesures de transition
écologique adoptées au cours de
l'année et des résultats obtenus
en la matière.

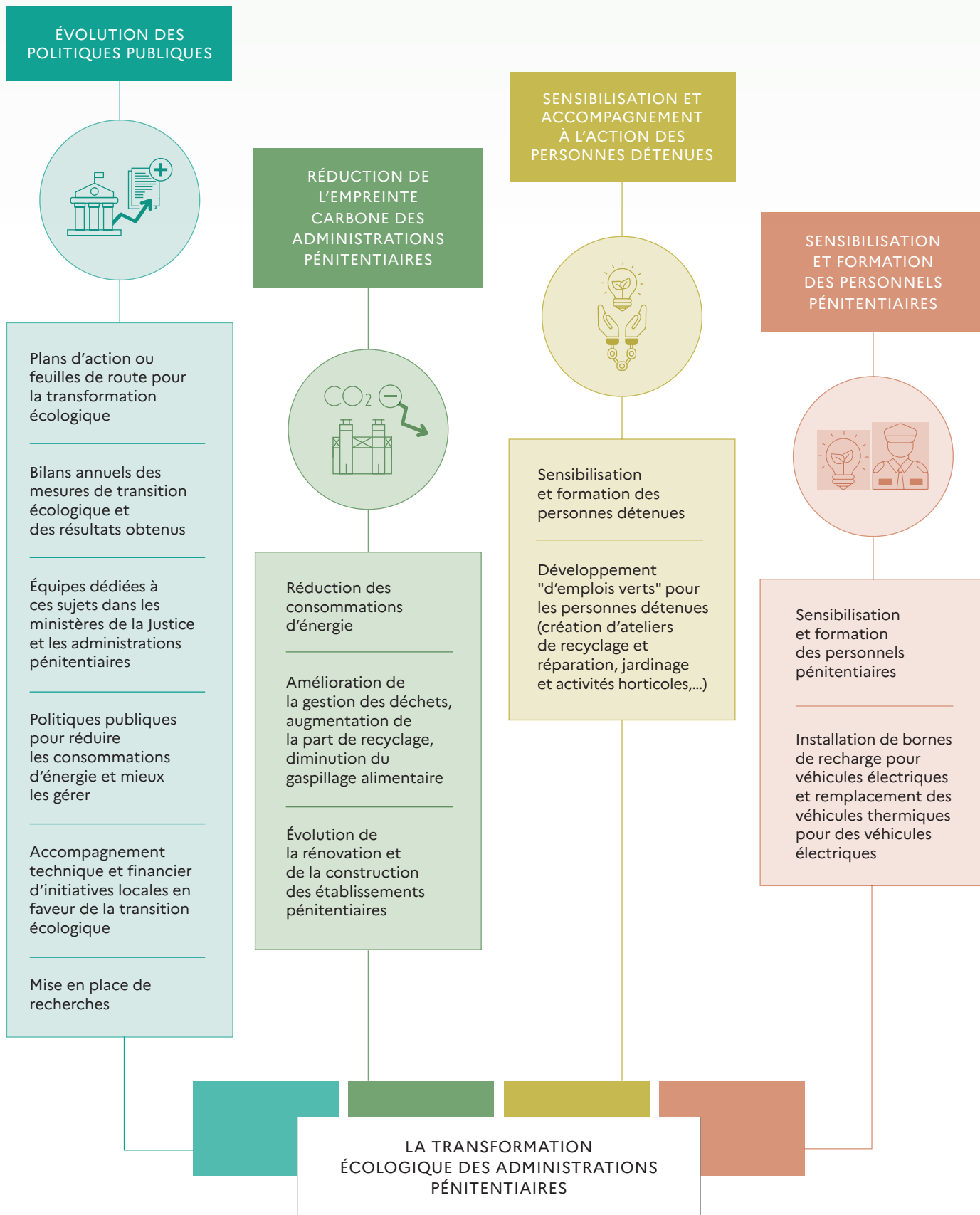
L'administration pénitentiaire **néo-zélandaise** consacre ainsi un chapitre dédié de son rapport annuel à son empreinte carbone ainsi qu'aux mesures entreprises pour réduire ses émissions et protéger l'environnement naturel.³⁵ Y figurent différentes études de cas et graphiques montrant l'évolution des consommations.

Le ministère de la Justice **anglais** fait de même et inclut des tableaux permettant d'analyser ses évolutions, notamment s'agissant des émissions de gaz à effet de serre, des émissions liées aux vols en avion, de la consommation d'eau ou encore de la gestion des déchets et du recyclage.³⁶

Un vent de changement au sein des administrations pénitentiaires

Source : Prison Insider – Étude « Les administrations pénitentiaires face à l'urgence climatique », juillet 2023 - février 2024

Liste non exhaustive d'initiatives communes à plusieurs pays de l'étude en faveur de la transformation écologique (extraits de l'étude)



En mars 2023, l'administration pénitentiaire irlandaise publie sa feuille de route pour l'action climatique (*Climate Action Roadmap*).³⁷ Ce document d'une vingtaine de pages indique comment l'administration pénitentiaire irlandaise entend atteindre les objectifs fixés dans le mandat d'action climatique (*Climate Action Mandate*) du gouvernement irlandais.

Il est souligné, dans la feuille de route, que le gouvernement a fixé des "objectifs ambitieux" qui seront, pour l'administration pénitentiaire "difficiles à atteindre", notamment en raison de l'état du parc pénitentiaire composé, en partie, de vieux bâtiments. L'administration pénitentiaire irlandaise dit placer au cœur de sa stratégie la promotion d'une culture de la durabilité au sein de l'organisation. Pour ce faire, de nouveaux postes sont créés, tels que celui de leader en matière de climat et de développement durable (*Climate and Sustainability Champion*) ou de responsable de la performance énergétique (*Energy Performance Officer*), ainsi que la mise en place d'équipes vertes (*Green teams*) avec un Comité d'action climatique (*Climate Action Committee*). En plus d'un groupe de pilotage général, chaque prison dispose d'une équipe verte locale, composée d'une diversité de parties prenantes de l'établissement. Leur rôle est de mettre en place des projets à l'échelle de leur prison autour, par exemple, de la biodiversité ou de la récupération des eaux de pluie. Les présidences des comités locaux se réunissent régulièrement dans le cadre d'un "Forum d'action pour le climat" afin de partager leurs connaissances et expériences de terrain.³⁸

L'administration pénitentiaire **néerlandaise** crée, à la fin de l'année 2022, une équipe chargée du développement durable (*team Duurzaamheid*). Cette dernière se voit confier deux missions principales : réaliser des économies de consommation d'énergie à court terme et cartographier les conséquences des objectifs en matière de développement durable, notamment fixés par le gouvernement, pour l'administration pénitentiaire.³⁹ En **Irlande du Nord** aussi, la crise énergétique renforce le travail déjà effectué en coulisses par plusieurs membres de l'administration pénitentiaire pour réduire la consommation d'énergie et développer des moyens de mieux la gérer. Un groupe de pilotage est créé, autour de ces questions, il y a quatre ans. Il se réunit quatre fois par an et propose l'adoption de décisions et d'orientations sur les initiatives de développement durable pour l'ensemble du service. Il examine également la performance énergétique, les budgets et la coordination des mesures pour continuer à réduire la consommation et les émissions de carbone.⁴⁰

En **Angleterre** et aux **Pays de Galles**, il existe, depuis une dizaine d'années, une unité chargée du changement climatique et du développement durable (*Climate Change & Sustainability Unit*) au sein du ministère de la Justice. L'équipe est multidisciplinaire et composée d'une trentaine de personnes. Elle est responsable de l'intégration du développement durable dans toutes les divisions du ministère et de ses organismes indépendants.⁴¹ Le ministère de la Justice ouvre en outre régulièrement des postes en matière de transition écologique.⁴²

Les équipes dédiées au développement durable élaborent différentes stratégies pour se faire entendre, orienter les décisions ou trouver des ressources dans des contextes où les impératifs sécuritaires prennent souvent le pas sur les mesures environnementales.

Aux **Pays-Bas**, l'équipe chargée du développement durable envisage de travailler avec une université pour produire une recherche sur l'influence des espaces verts sur le bien-être des personnes détenues dans le pays. L'objectif est de montrer, au sein de l'administration pénitentiaire, l'utilité de dépenser de l'argent sur cet aspect, qui aide à la fois les personnes incarcérées et le personnel.⁴³ En **Angleterre** et aux **Pays de Galles**, l'unité changement climatique et développement durable investit aussi le champ de la recherche. Celle-ci se base, par exemple, sur des études ayant établi un lien de corrélation entre la quantité d'espaces verts et le niveau de violence et d'automutilation dans les prisons pour convaincre le ministère de prévoir de tels espaces ainsi que des programmes d'horticulture dans les établissements. Parce qu'ils permettent de réduire la violence au sein de ces derniers, cela permet, *in fine*, de faire des économies. L'unité a également commandé des recherches qui viennent de s'achever sur l'impact d'une température excessive et son lien avec le déclenchement de la violence. Celles-ci lui permettront, dans les mois à venir, de démontrer à l'administration pénitentiaire le coût, preuves à l'appui, de la chaleur excessive en prison.⁴⁴

Malgré ce vent de changement, le personnel pénitentiaire demeure peu formé aux questions environnementales et de transition écologique. Une recherche effectuée à Hawaii, aux **États-Unis**, montre pourtant que : "Les établissements pénitentiaires qui ont mis en œuvre avec succès des programmes de gestion des déchets mettent l'accent sur la formation et les cours pour le personnel. Un obstacle courant à la mise en œuvre d'un programme de gestion des déchets est le manque de personnel compétent".⁴⁵

Or, la formation semble davantage l'exception que la règle à l'heure actuelle. Des modules existent mais essentiellement à destination des cadres supérieurs et équipes de direction des administrations. C'est notamment le cas en **Irlande** : les cadres supérieurs doivent désormais recevoir une formation complète à l'action climatique qui est en train d'être mise en place.⁴⁶ De même en **Irlande du Nord**, certains hauts fonctionnaires de l'administration peuvent suivre une session d'une heure de sensibilisation générale à la maîtrise du carbone et au développement durable.⁴⁷ En **Angleterre** et aux **Pays de Galles**, le terrain de la formation commence tout juste à être investi. Une formation sur le carbone est proposée au personnel fonctionnel (commercial, exécution de projet, RH, etc.). Un programme à destination des instructeurs de prison est en cours d'élaboration. Il permettra prochainement de fournir des indications sur les mesures à adopter en matière d'accès aux espaces verts, de gestion de la cuisine, de gestion de l'atelier de travail en vue d'une réduction des émissions carbone de l'établissement.⁴⁸

Il semble n'y avoir encore que peu, voire pas, de modules de formation consacrés aux questions environnementales et de transition écologique au sein des centres de formation des personnels pénitentiaires.

Le Centre **suisse** de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales précise ne pas aborder la transition écologique, que ce soit dans le cadre de la formation de base des membres du personnel ou dans la formation continue.⁴⁹ En **Suède**, la réponse de l'administration pénitentiaire est identique : ce sujet n'est pas intégré dans les programmes de formation et il n'est pas prévu de l'ajouter prochainement.⁵⁰

Évolution de l'architecture et des infrastructures

Les administrations pénitentiaires adoptent, pour se conformer aux obligations notamment nationales, de nouvelles méthodes et procédures de construction et d'adaptation des établissements, visant à réduire leur empreinte carbone. S'agissant de la construction de nouvelles prisons, de nombreuses administrations suivent la méthode *Building Research Establishment Environmental Assessment Method* (BREEAM).

La Régie des Bâtiments en **Belgique** précise ainsi exiger un certificat BREEAM de niveau minimum "très bon" ("Very Good") ou "Excellent", en fonction du projet évalué.⁵¹ En **Irlande du Nord**, l'administration pénitentiaire cherche également à atteindre, pour ses nouveaux bâtiments, le niveau BREEAM "Excellent". Elle note que s'il s'agit d'une rénovation, l'objectif est plutôt BREEAM "très bon", compte tenu des contraintes inhérentes au bâtiment existant.⁵²

La neutralité carbone doit, en Finlande, être prise en compte dès la phase de planification de l'ensemble des nouvelles infrastructures.

L'objectif est de construire dans des zones permettant de relier l'établissement aux lignes de transports publics et de favoriser les courtes distances pour les déplacements de et vers la prison. La conception architecturale doit tenir compte de la direction de l'air et de l'emplacement général du bâtiment.

Des matériaux neutres en carbone ou à faible teneur en carbone doivent être utilisés. Les murs et les toits sont particulièrement épais afin de limiter les variations de température et des puits géothermiques et des pompes à chaleur sont installés.

Enfin, des sources d'énergie renouvelables sont utilisées dans les bâtiments, notamment l'énergie solaire.⁵³

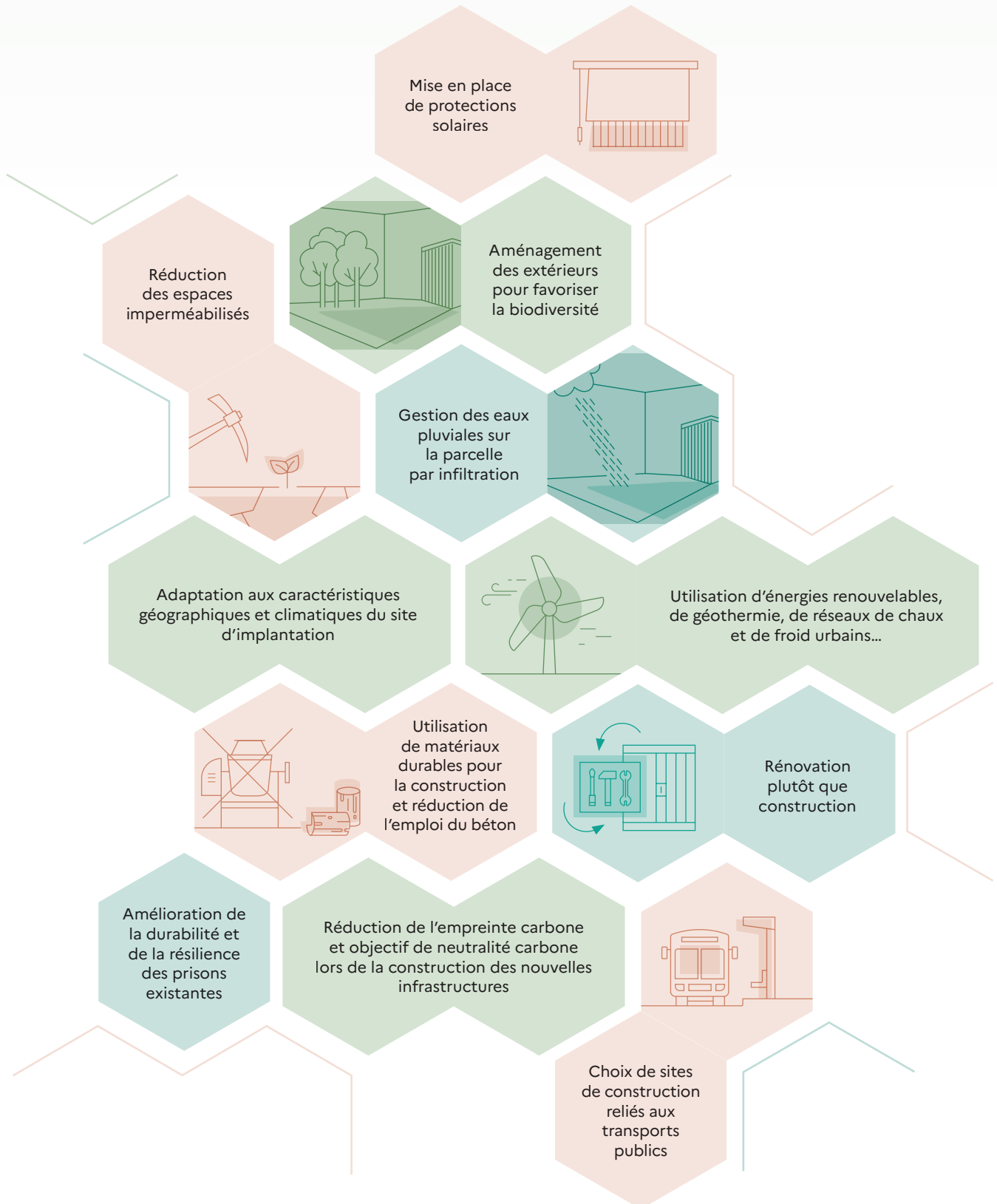
En Norvège, les nouveaux établissements sont, selon Statsbygg⁵⁴, conçus pour économiser l'énergie. Ils sont construits comme des maisons passives et doivent respecter des normes précises qui vont au-delà de celles prévues par le code de la construction norvégien.

Celles-ci comprennent notamment : une isolation d'au moins 30 cm d'épaisseur, des joints étanches, l'installation de puits géothermiques, de pompes à chaleur, d'un système de contrôle de l'énergie, de lumières à LED, l'équipement de l'établissement avec des appareils à haut rendement énergétique, la mise en place d'un système de gestion des déchets. Les sources d'énergie doivent être exclusivement durables, l'utilisation de panneaux solaires doit être systématiquement envisagée. Les nouveaux établissements sont ainsi réputés consommer moins de 65 kWh m² par an et permettre de réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre (par rapport au bâtiment de référence).⁵⁵

Évolution de l'architecture et des infrastructures pénitentiaires pour une meilleure adaptation des établissements aux changements climatiques.

Source : Prison Insider – Étude « Les administrations pénitentiaires face à l'urgence climatique », juillet 2023 - février 2024

Des mesures essentielles, qui peinent néanmoins à avoir un impact significatif compte tenu de l'expansion du parc pénitentiaire dans de nombreux pays (liste non exhaustive, initiatives communes à plusieurs pays de l'étude)



En **Angleterre** et aux **Pays de Galles**, les nouveaux établissements sont présentés comme les premiers à être "net zéro". Pour ce faire, les mesures qui s'inscrivent dans cette logique sont étendues. Les prisons sont pensées pour être entièrement électriques, via l'installation de pompes à chaleur, de systèmes d'éclairage efficaces et de milliers de panneaux solaires. Le ministère de la Justice précise que les bâtiments sont construits avec du béton et de l'acier recyclés permettant ainsi d'éviter l'émission de 40 000 tonnes de carbone.⁵⁶

De nombreuses administrations pénitentiaires font ainsi mention de l'adoption des mesures suivantes : utilisation de matériaux durables (notamment davantage de bois), réduction de l'emploi du béton, installation de panneaux solaires, voire même de fermes solaires ainsi que de puits de forage, de toits végétalisés et de fenêtres plus isolantes, remplacement des éclairages par des LED, mise en place de plans de décarbonation du parc automobile ainsi que de systèmes de suivi et de contrôle des consommations d'énergie et d'eau.

Sur ce dernier point, l'administration pénitentiaire d'**Irlande du Nord** utilise, par exemple, un système de suivi et de ciblage (*Monitoring & Targeting System*), qui lui permet de voir en temps réel la performance énergétique, 24 heures sur 24, via l'installation de compteurs.⁵⁷

En **Norvège**, l'entreprise Statsbygg recommande, dans les nouveaux bâtiments, de diviser les compteurs : chauffage des pièces (plancher chauffant / radiateur), ventilation chaude, eau chaude sanitaire, ventilateurs de refroidissement, éclairage, équipement technique pour l'exploitation du bâtiment. Cette répartition permet, selon l'entreprise, d'assurer plus facilement une bonne gestion de l'énergie en enregistrant la consommation d'énergie séparément pour chaque système.⁵⁸ Des plans d'action en faveur de la biodiversité et des plans d'aménagement paysager sont élaborés de plus en plus fréquemment. Plusieurs administrations pénitentiaires précisent construire leurs nouvelles prisons de façon à encourager le personnel et les personnes en visite à utiliser des moyens de transport écologiques et des modes de déplacement actifs. Il n'est plus rare de voir des bornes de recharge de véhicules électriques et des parkings à vélo couverts dans les établissements. En **Finlande**, l'utilisation du train pour le déplacement des personnes détenues est en outre privilégiée.⁵⁹

Ces mesures, essentielles, peinent néanmoins à avoir un impact significatif compte tenu de l'expansion du parc pénitentiaire dans de nombreux pays.

En **Angleterre**, en **Belgique** ou encore en **Nouvelle-Zélande**, l'empreinte carbone des administrations pénitentiaires peine à se réduire, compte tenu des projets de construction en cours.⁶⁰ En **Irlande du Nord**, l'augmentation récente du nombre de personnes détenues a pour conséquence une hausse globale de la consommation d'eau et d'électricité malgré une précédente réduction au cours des dernières années.⁶¹

L'administration pénitentiaire nord-irlandaise souligne d'ailleurs mettre l'accent sur l'amélioration de la durabilité et de la résilience des prisons existantes, plutôt que sur la construction de nouveaux établissements qui participe à faire gonfler le bilan carbone du ministère.⁶²

Des projets de construction de nouvelles prisons affichées comme durables font régulièrement l'objet de critiques ultérieures. C'est notamment le cas de la prison d'Haren en **Belgique**, présentée par l'administration pénitentiaire comme un nouvel établissement résolument écologique mais qui fait couler,

depuis le départ, beaucoup d'encre. Il est notamment reproché aux autorités la destruction d'un espace de 20 hectares de terre arable hébergeant une grande biodiversité pour que soit construit l'établissement.⁶³ Celui-ci n'est par ailleurs pas accessible en transports en commun : en effet, il n'a pas été conçu, dans le projet, d'espace permettant d'aménager un terminus de bus près du complexe pénitentiaire.⁶⁴

Des emplois verts pour les personnes détenues

L'idée de prisons plus durables s'accompagne généralement d'un verdissement des établissements et de leur fonctionnement.

Cela se traduit notamment par le développement de projets en lien avec la protection de la biodiversité ainsi que par la multiplication de programmes de formation et/ou de travail dits verts à destination des personnes détenues.

De nombreuses organisations s'insèrent ainsi dans cette dynamique et impliquent les personnes détenues dans des activités en lien plus ou moins étroit avec la question environnementale.

Le ministère de la Justice **anglais** encourage, depuis plusieurs années, la réintroduction de potagers afin d'approvisionner les cuisines des établissements pénitentiaires. Ces initiatives sont vues comme une opportunité de formation et d'emploi pour les personnes détenues et un moyen de lutte contre la récidive. Leur stratégie de 2018 sur les opérations durables note l'importance d'offrir des opportunités de réinsertion, via des possibilités d'apprentissage dans deux domaines principalement : la gestion des déchets et l'écologie.⁶⁵

De nombreuses organisations britanniques proposent des formations au jardinage et à l'horticulture dans les prisons, afin d'améliorer la santé et le bien-être des personnes incarcérées et de favoriser leur réinsertion.⁶⁶

En **Norvège**, de nombreux établissements sont dotés d'espaces verts. Les personnes détenues sont généralement impliquées dans l'entretien de ces espaces. Berit Johnsen, directrice du département de recherche du collège universitaire du service pénitentiaire norvégien, souligne que l'un des objectifs derrière la conception de ces espaces verts réside dans la formation des personnes détenues au métier de jardinier paysagiste.

Elle explique :

*En plus de donner aux personnes détenues des possibilités sur le marché du travail après qu'elles ont purgé leur peine, les faire participer à la préservation et à l'aménagement du paysage carcéral peut les mobiliser et leur donner de nouvelles expériences du paysage carcéral. Cela peut également leur donner un sentiment d'appartenance, de responsabilité et de fierté de veiller à ce que le paysage carcéral soit bien entretenu.*⁶⁷

En **Nouvelle-Zélande**, les personnes détenues ont la possibilité d'être formées et d'obtenir des qualifications professionnelles dans des secteurs liés à l'agriculture, l'horticulture, la sylviculture, la production porcine, etc.⁶⁸ Elles peuvent également être impliquées dans des activités liées à la conservation et à la restauration des environnements naturels, notamment via un partenariat intitulé *Good to Grow*, mené en collaboration avec le ministère de la Protection de la nature.⁶⁹

En Nouvelles-Galles du Sud, en **Australie**, les personnes détenues cultivent l'ensemble des produits nécessaires à leur alimentation et participent à l'élevage du bétail.

L'administration pénitentiaire souligne que cela permet d'économiser quatre millions de dollars par an, tout en permettant aux personnes détenues d'obtenir des qualifications professionnelles qui pourront leur servir une fois libérées.⁷⁰ L'administration pénitentiaire précise que "les personnes détenues participent à des stages dans les domaines de l'agriculture, de l'hôtellerie (opérations de cuisine), de la transformation des aliments et de la gestion d'entreprise. [Elles] peuvent également suivre des cours de courte durée sur l'hygiène au travail, la sécurité alimentaire, l'horticulture, les soins animaliers et le management".⁷¹

Les personnes détenues aux **États-Unis** sont, elles aussi, impliquées dans le travail agricole. Les prisons états-uniennes fournissent, chaque jour, de la nourriture pour environ 1,2 millions de personnes.⁷² Cette implication est chose commune et entraîne néanmoins de nombreuses dérives. Une enquête de l'Associated Press met ainsi en lumière les façons dont certaines grandes entreprises du pays utilisent le travail des personnes détenues, sans le déclarer en dissimulant l'origine des produits vendus.⁷³ Les personnes incarcérées sont par ailleurs souvent exclues des protections offertes par le droit du travail, comme l'indemnisation des accidents du travail et les normes de sécurité fédérales.⁷⁴

Elles ne sont en outre que très peu rémunérées (quand elles le sont). Le Prison Agriculture Lab, qui se décrit comme un espace collaboratif de recherche et d'action qui se concentre sur l'agriculture dans le système pénal, lance la carte interactive ArcGIS. Celle-ci "présente des données issues d'une première étude nationale sur l'agriculture en milieu carcéral aux États-Unis et les place dans les contextes socio-économiques, démographiques et agricoles locaux".⁷⁵ L'objectif est de proposer un regard critique sur les pratiques agricoles et analyser les conséquences carcérales et les conditions entourant la production alimentaire, animale et végétale dans les prisons.

Aux États-Unis comme ailleurs, la production d'aliments au sein de la prison ne va pas de pair avec une amélioration de la qualité de la nourriture pour les personnes détenues dans la mesure où ils sont souvent vendus ou donnés à l'extérieur des murs, à des organisations caritatives par exemple. De même, la présence de fermes et de projets agricoles n'implique pas automatiquement une prise de conscience écologique ni la volonté d'amenuiser son empreinte carbone.⁷⁶

Le même constat peut être fait s'agissant de la formation des personnes détenues dans ces domaines : celle-ci demeure extrêmement rare à travers le monde. Quelques initiatives voient néanmoins le jour. Parmi elles, le *Sustainability in Prisons Project* (SPP) permet ainsi à de nombreuses personnes détenues de bénéficier d'un large éventail de programmes d'éducation scientifique, durable et environnementale dans les 12 prisons de l'État de Washington, aux États-Unis.

Il s'agit d'un partenariat créé en 2003 par l'Evergreen State College et l'administration pénitentiaire de Washington qui rassemble aujourd'hui un grand nombre de parties prenantes : des personnes incarcérées, des personnels pénitentiaires, des scientifiques, des organisations de la société civile ou encore des étudiants. Certains cours permettent aux personnes détenues d'obtenir des crédits universitaires et de manière générale, les programmes du SPP semblent permettre le développement de relations plus apaisées entre personnel pénitentiaire et personnes détenues et d'augmenter la satisfaction générale au travail des personnels.⁷⁷

Outre les projets directement en lien avec la culture et la biodiversité, des ateliers de recyclage fleurissent dans un grand nombre de prisons à travers le monde.

En **Irlande du Nord**, des activités de recyclage sont organisées dans chaque établissement, ce qui crée une activité pour les personnes détenues et contribue à réduire les niveaux de déchets généraux.⁷⁸ Au **Pérou**, l'un des objectifs de la politique des Prisons Productives (*Cárceles Productivas*) de l'administration pénitentiaire vise à développer des ateliers d'entrepreneuriat dans les établissements pénitentiaires du pays, en utilisant des matériaux recyclés.⁷⁹

Aux **Pays-Bas**, l'administration pénitentiaire souhaite créer une station de recyclage dans chaque établissement à la suite de la réalisation d'un projet pilote dans une prison qui est parvenue à atteindre un pourcentage de moins de 5 % de déchets résiduels.⁸⁰

Les ateliers de recyclage sont également de plus en plus nombreux en **Angleterre** et aux **Pays de Galles**. Il convient néanmoins de souligner que ces programmes de recyclage ne sont, à l'image de ceux autour de la biodiversité, pas nécessairement pensés dans une perspective écologique ou de développement durable.⁸¹

ET ENSUITE ?

Étudier la prise en compte des urgences climatiques et la mise en œuvre de la transition écologique par les administrations pénitentiaires dans le monde invite nécessairement à réfléchir au futur des prisons. Il convient aux parties prenantes de penser, de concert, à l'avenir du système pénal. Les évolutions de ce dernier ont, en effet, une incidence directe sur le premier.

La création de nouvelles infractions liées, plus ou moins directement, aux changements climatiques⁸² ainsi que la multiplication de certains délits liés à des événements climatiques (pillage, vols, pêche illégale, etc.) et à l'augmentation des inégalités⁸³ vont, sans doute, encore venir augmenter le nombre de personnes détenues, partout dans le monde.

De nombreuses voix s'élèvent pour souligner les limites d'un éventuel verdissement des établissements pénitentiaires et le paradoxe lié au fait de mettre en place des pratiques plus durables dans un système marqué par des phénomènes d'incarcération de masse qui touchent, en particulier, des populations défavorisées et subissant, déjà, de plein fouet l'impact des changements climatiques.

La présente recherche est un aperçu des pratiques constatées jusqu'au début du mois de février 2024. Elle n'a pas pour objet d'établir de façon définitive ce qui pourrait constituer de bonnes ou mauvaises réponses mais plutôt de mettre en lumière la manière dont les administrations pénitentiaires prennent, ou pas, en compte les changements climatiques et répondent aux défis en matière de transition écologique ainsi qu'aux impacts que ces actions (ou réactions) peuvent produire.

Le contexte évolue rapidement et de nouvelles questions ne tarderont pas à émerger. Cette étude mentionne peu, par exemple, le rôle des nouvelles technologies, rarement considérées par les administrations pénitentiaires comme étant directement liées aux préoccupations environnementales. Or questionner le futur des prisons revient aussi à interroger le rôle de la technologie dans un avenir prochain : quid de l'utilisation de l'intelligence artificielle et de la réalité virtuelle et de l'impact de tels outils (consommation d'électricité, manque de recul, problématiques éthiques, etc.) ?

Le travail réalisé par Prison Insider n'est dès lors résolument pas une fin en soi, mais au contraire, une première étape visant à déclencher l'action.

PRINCIPAUX CONSTATS

Les prisons face à l'urgence

- Les parcs pénitentiaires sont particulièrement vulnérables aux effets des changements climatiques : exposés aux risques climatiques ou environnementaux, difficiles à rejoindre en cas d'urgence, avec des infrastructures vieillissantes.
- La surpopulation endémique, le manque chronique de personnel pénitentiaire et les lacunes en formation exacerbent les vulnérabilités.
- Les personnes détenues sont souvent oubliées des plans globaux d'intervention en cas de catastrophe.
- Les protocoles relatifs aux interventions d'urgence en prison sont souvent indisponibles, insuffisants ou non applicables. C'est souvent à l'échelle régionale, locale, voire à celle de chaque établissement que ces plans sont établis.
- Les personnes détenues peuvent avoir une capacité d'agir importante en cas d'urgence ou de catastrophe, en matière de préparation, de dialogue avec les autorités et de formation de leurs co-détenus. Elles sont encore peu impliquées et conservent donc une marge de manœuvre limitée.
- L'implication des personnes détenues dans la lutte contre les feux de forêts, les travaux de reconstruction ou le nettoyage des dégâts est rarement rémunérée à sa juste valeur et peut constituer un risque pour elles, en l'absence de protection suffisante.
- Les températures élevées, lors d'épisodes de canicule, ont pour effet l'augmentation de la violence en détention : automutilation, suicide, agression entre co-détenus et envers le personnel.
- Les personnes détenues, face aux conditions de détention dégradées par les catastrophes climatiques, recourent de façon croissante à des mouvements de contestation.

Les prisons en changement

- Les administrations pénitentiaires se dotent de façon croissante de plans d'actions ou de feuille de route en matière environnementale et établissent le bilan des mesures de transition écologique. Les impératifs sécuritaires et économiques continuent de primer sur les mesures environnementales.
- Les équipes dédiées au développement durable élaborent des stratégies pour se faire entendre, orienter les décisions ou trouver des ressources, en particulier le recours à la recherche pour démontrer l'utilité des mesures, en économie et en effet positif pour les personnes incarcérées et le personnel.
- En matière d'architecture et d'infrastructures, de nouvelles méthodes et procédures de construction et d'adaptation des établissements sont adoptées pour réduire leur empreinte carbone. Pour arriver à des établissements "net zéro", la neutralité carbone est prise en compte dès la phase de planification : transports publics, conception architecturale, matériaux neutres, sources d'énergie renouvelables, prise en compte de la biodiversité et de l'aménagement paysager.
- L'expansion du parc pénitentiaire et l'augmentation du nombre de personnes détenues dans de nombreux pays diminuent l'impact potentiel des mesures adoptées visant à diminuer l'empreinte carbone.
- Le verdissement des établissements et de leur fonctionnement crée des opportunités de formation et/ou de travail dits verts à destination des personnes détenues : gestion des déchets, jardinage, horticulture. Quelques exemples de pratiques d'autosuffisance en alimentation, bétail et récoltes émergent. Peu d'initiatives impliquent une véritable prise de conscience écologique.
- Des dérives dans l'exploitation du travail des personnes détenues sont notées, avec une rémunération insuffisante, une exclusion des protections du droit du travail, et l'absence d'amélioration de la qualité de la nourriture en prison.
- La prise en compte des urgences climatiques et la mise en œuvre de la transition écologique par les administrations pénitentiaires se heurtent au paradoxe des systèmes pénaux qui tendent à créer de nouvelles infractions liées à l'environnement, dans des phénomènes d'incarcération de masse peu compatibles avec la décroissance.

NOTES DE FIN

1. Gaillard, Jean-Christophe & Navizet, Fanny (2012). *Prisons, prisoners and disaster* International Journal of Disaster Risk Reduction, p.34.
2. Penal Reform International, *Natural hazards and prisons: Protecting human rights in disaster prevention, response and recovery*, 2021, p.5. D'autres exemples sont, entre autres, recensés dans ce document.
3. Harvard Law Review, "*Climate Carceralism: The Future of Climate-Linked Prison Labor*", 2023.
4. National Indigenous Times, "*Roebourne Regional Prison cells still without air-conditioning in extreme heat*", 2024.
5. Gaillard, Jean-Christophe & Navizet, Fanny. (2012). *Prisons, prisoners and disaster*. International Journal of Disaster Risk Reduction, p.33.
6. *Ibid.*, p.33.
7. Gaillard, Jean-Christophe & Navizet, Fanny. (2012). *Prisons, prisoners and disaster*. International Journal of Disaster Risk Reduction, p.35.
8. *Ibid.*, p.36.
9. *Ibid.*, p.38.
10. Le De, Loic & Gaillard, JC. (2017). *Disaster risk reduction and emergency management in prison: A scoping study from New Zealand*. Journal of Contingencies and Crisis Management.
11. Paloma Wu and D. Korbin Felder. (2022). *Hell and High Water: How Climate Change Can Harm Prison Residents and Jail Residents, and Why COVID-19 Conditions Litigation Suggests Most Federal Courts Will Wait-And See When Asked to Intervene*, Fordham Urban Law Journal, p.262.
12. Entretien, Comité international de la Croix-Rouge, septembre 2023. Pour plus d'information sur le projet, les constats et la mise en œuvre des mesures, voir le long entretien.
13. Bureau of Jail Management and Penology Alert Status, "*STANDARD OPERATING PROCEDURE BJMP-DO-SOP-021, January 19, 2018*", 2018.
14. Huang, Chi-Jan, Ting-Yi Chiang, and Wun-Wu Chen. (2023). *Prison Disaster Factors: A Case Study of Taipei Prison*. Engineering Proceedings.
15. Le De, Loic & Gaillard, JC. (2017). *Disaster risk reduction and emergency management in prison: A scoping study from New Zealand*. Journal of Contingencies and Crisis Management.
16. *Ibid.*, p.379.
17. Voir par exemple, Government of Western Australia, Office of the Inspector of Custodial Services, "*2019 Inspection of Roebourne Regional Prison*", 2020.
18. Golembeski, Cynthia & Dong, Kimberly & Irfan, Ans. (2021). *Carceral and Climate Crises and Health Inequities: A Call for Greater Transparency, Accountability, and Human Rights Protections*. World Medical and Health Policy.
19. Harvard Law Review, "*Climate Carceralism: The Future of Climate-Linked Prison Labor*", 2023.
20. Grist, "*Floods, power outages, no running water: Jails during Hurricane Ida*", 2021.
21. Aishah Abdala, Abhilasha Bhola, Guadalupe Gutierrez, Eric Henderson, and Maura O'Neill, *Hidden Hazards: The Impacts of Climate Change on Incarcerated People in California State Prisons*, 2023, p.22.
22. Department of Public Safety and Correctional Services, Maryland.
23. Entretien, Comité international de la Croix-Rouge, septembre 2023.
24. Le De, Loic & Gaillard, JC. (2017). *Disaster risk reduction and emergency management in prison: A scoping study from New Zealand*. Journal of Contingencies and Crisis Management, p.379.
25. *Ibid.*
26. Harvard Law Review, "*Climate Carceralism: The Future of Climate-Linked Prison Labor*", 2023.
27. *Ibid.*
28. Time, "*Inmates Fighting California Wildfires Are More Likely to Get Hurt, Records Show*", 2018.
29. Harvard Law Review, "*Climate Carceralism: The Future of Climate-Linked Prison Labor*", 2023.
30. Think Global Health, "*Climate Change and Incarceration*", 2022. Voir également Paloma Wu and D. Korbin Felder. (2022). *Hell and High Water: How Climate Change Can Harm Prison Residents and Jail Residents, and Why COVID-19 Conditions Litigation Suggests Most Federal Courts Will Wait-And See When Asked to Intervene*, Fordham Urban Law Journal.
31. Pour plus d'information, voir le document focus-États-Unis.
32. Pour plus d'information, voir le document focus-Australie.
33. Huffpost, "*100 Inmates 'Refused' To Return To Cells Amid Heat Wave At Minnesota Prison*", 2023.
34. ABC, "*Call for air-conditioners in 'inhumane' cells after outback heatwave triggers prison riot*", 2018.
35. Le dernier en date est publié en octobre dernier : Department of Corrections, *Annual Report 1 July 2022 – 30 June 2023*, 2023.
36. Ministry of Justice, *Annual Report and Accounts 2022-23*, 2023, pp.53-58.
37. Irish Prison Service, *Climate Action Roadmap*, 2023.
38. Entretien, Irish Prison Service, janvier 2024. Pour plus d'information sur la feuille de route et les mesures adoptées dans ce cadre, voir cet entretien.
39. Pour plus d'information sur cette équipe, son travail et les défis qu'elle rencontre, voir l'entretien réalisé avec un de ses membres, novembre 2023. Voir également : Dienst Justitiële Inrichtingen, "*Gasverbruik winter 2022 – 2023*", 2023.

40. Entretien, Northern Ireland Prison Service, novembre 2023. Pour plus d'information sur progrès réalisés, ces dernières années, par l'administration pénitentiaire d'Irlande du Nord en termes de transition écologique, voir cet entretien.
41. Pour plus d'information sur cette équipe dédiée, son organisation et ses méthodes de travail, voir l'entretien réalisé un membre de cette équipe, décembre 2023.
42. Pour plus d'information sur ces postes, voir le document-focus Angleterre et Pays de Galles.
43. Voir notamment l'entretien réalisé avec un membre de cette équipe, novembre 2023.
44. Entretien – Climate Change & Sustainability Unit, décembre 2023.
45. Kanoelani Yadao, "Sustainable Waste Management for Hawaii's Correctional Facilities: Barriers to Implementation", 2022.
46. Entretien – Irish Prison Service, janvier 2024.
47. Entretien – Northern Ireland Prison Service, novembre 2023.
48. Entretien – Climate Change & Sustainability Unit, décembre 2023.
49. Entretien écrit réalisé dans le cadre de la présente recherche, Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales, décembre 2023.
50. Entretien écrit réalisé dans le cadre de la présente recherche, Kriminalvården, décembre 2023.
51. Entretien écrit réalisé dans le cadre de la présente recherche, Régie des Bâtiments, octobre 2023.
52. Entretien – Northern Ireland Prison Service, novembre 2023.
53. Entretien écrit - Criminal Sanctions Agency, novembre 2023.
54. L'entreprise Statsbygg est responsable de la construction des bâtiments de l'administration pénitentiaire, qui paie un loyer. L'entreprise est propriétaire de la grande majorité du parc pénitentiaire, à deux exceptions près.
55. Entretien – Statsbygg, novembre 2023. Voir également le document focus-Norvège.
56. Ministry of Justice, "New prisons go green", 2021. Voir également le document focus-Angleterre et Pays de Galles.
57. Entretien – Northern Ireland Prison Service, novembre 2023.
58. Entretien – Statsbygg, novembre 2023.
59. Entretien écrit réalisé dans le cadre de la présente étude - Criminal Sanctions Agency, novembre 2023.
60. Pour plus d'information, voir les documents focus pour ces trois pays.
61. Entretien – Northern Ireland Prison Service, novembre 2023.
62. *Ibid.*
63. Prison Insider, "Belgique : de quoi Haren est-il le nom ?", 2021. Pour plus d'information, voir également le document focus-Belgique.
64. Sudinfo, "Ce détail auquel les architectes de la prison de Haren n'ont pas pensé...", 2023.
65. Ministry of Justice, Estates Directorate, *Sustainable Operations Strategy*, 2018, p.11.
66. Pour plus d'information, voir le document focus-Angleterre et Pays de Galles.
67. Johnsen, B. (2023). *Designing Green Prisonscapes in Norway: Balancing Considerations of Safety and Security, Rehabilitation and Humanity*, dans Moran, D., Jewkes, Y., Blount-Hill, K.L., St. John, V. (eds) *The Palgrave Handbook of Prison Design*. Palgrave Studies in Prisons and Penology. Palgrave Macmillan, Cham.p.691.
68. Department of Corrections, "Farming & Horticulture".
69. Pour plus d'information, voir le document focus Nouvelle-Zélande.
70. ABC, "Self-sufficient prisons: NSW inmates grow their own food, saving Corrective Services \$4 million a year", 2014.
71. NSW Government, Corrective Services Industries, "From the paddock to the plate". Pour plus d'information, voir le document focus-Australie.
72. University of California Nutrition Policy Institute, Impact Justice, ChangeLab Solutions, "Farm to Corrections: Promising Practices from Across the United States", 2023.
73. Associated Press, "Prisoners in the US are part of a hidden workforce linked to hundreds of popular food brands", 2024.
74. *Ibid.*
75. Prison Agriculture Lab, "Mission" et "ArcGIS Map".
76. Pour plus d'information, voir le document focus-États-Unis.
77. Pour plus d'informations sur la création et le développement de ce projet ainsi que les défis qu'il rencontre, voir le long entretien réalisé avec le SPP.
78. Entretien, Northern Ireland Prison Service, novembre 2023.
79. Instituto Nacional Penitenciario, "Cárceles Productivas: un nuevo reto frente al cambio climático", 2023.
80. Entretien, Team Duurzaamheid, novembre 2023.
81. Pour plus de détails sur ce constat, voir le document focus-Angleterre et Pays de Galles.
82. Entre autres, les infractions liées aux phénomènes d'immigration en raison des conséquences des changements climatiques ou créées/utilisées pour réduire les défenseur.ses du climat au silence dans le monde entier. Voir sur ces questions : The Guardian, "How criminalisation is being used to silence climate activists across the world", 2023 ; et Laurie L. Levens, "Climate Change and the Criminal Justice System", *Environmental Law*, 2021.
83. Voir notamment sur ce sujet, Harvard Law Review, "Local Prosecution in the Era of Climate Change", 2022.

